

Angela Merkel
au Forum de Davos :
« le protectionnisme n'est pas
la solution » face aux pro-
blèmes du monde. » D.A.



ÉCONOMIE

Dresser plus d'éoliennes vers le ciel de Wallonie

ÉNERGIE Edora demande au gouvernement d'instaurer la « pax eolienica »

- 86 MW ont été installés en Wallonie l'an dernier.
- « Insuffisant », juge Edora, la fédération du secteur des énergies renouvelables.

Posez la question autour de vous, la réponse fusera, toujours la même : « Des éoliennes en Wallonie ? Il en pousse comme des champignons de ces trucs-là ! » Vraiment ? Selon les données de l'Aperre, l'ASBL de promotion des énergies renouvelables en Belgique, 37 nouveaux « moulins » sont entrés en service en Wallonie l'an dernier, pour une puissance totale de 86 mégawatts (MW). De quoi porter la capacité installée au sud du pays à 366 éoliennes et 835 MW. Soit une production de 1.701 GWh/an, c'est-à-dire la consommation annuelle de 486.000 ménages.

Pas mal, a priori ? « Peut mieux faire », répond Edora, la fédération des entreprises actives dans la transition énergétique. « Cela fait six ans que le secteur connaît un important ralentissement de son développement, explique Favaz Al Bitar, conseiller éolien chez Edora. En 2017, on voit une augmentation, c'est vrai, mais je crains que ce ne soit que conjoncturel. Ce sont des vieux projets qui ressortent en fine des mailles du Conseil d'Etat. Avec 86 MW installés en 2017, c'est mieux qu'en 2016. Mais ce n'est pas assez. Structurellement, si on ne prend pas des mesures rapidement, les objectifs fixés par la Région wallonne pour 2020 et 2030 ne seront jamais atteints. »

A ces deux échéances, la Wallonie devrait produire respectivement 2.437 et 4.134 GWh/an. « Le ministre Crucke (Ministre régional wallon du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, MR, NDLR) vise les 100 MW installés par an d'ici 2030, ajoute Favaz Al Bitar. L'année dernière, on était en dessous. Et même nettement en dessous encore les années précédentes. En fait, on ne parvient toujours pas à résorber ce retard. »

Si l'on en croit les chiffres de l'Aperre, les années 2018 et 2019 pourraient toutefois se révéler un peu meilleures. Entre les projets autorisés en 2017 (libres de tout recours) et ceux en phase de construction, ce sont environ 90 éoliennes de plus, pour une puissance de 220 MW, qui devraient offrir leurs pales à la caresse du vent dans un délai de deux ans. On remarquera aussi que de nombreux projets sont en cours de développement, soit qu'ils en sont au stade de l'étude d'incidence (1.137 MW), soit en demande de permis (118 MW). A noter qu'une partie de ces projets sont « mutuellement exclusifs ».

c'est-à-dire qu'ils visent la même implantation et que seuls les meilleurs seront retenus. « Cela montre qu'il y a une activité de développement très intéressante en Wallonie, analyse le conseiller chez Edora. Une étude d'incidence représente quand même un investissement de 100.000 à 120.000 euros. Cela veut dire que le développeur estime avoir un certain nombre de chances d'aboutir ».

Mais le chiffre qu'on relève chez Edora et qui tempère cet optimisme, c'est celui des dossiers faisant actuellement l'objet d'un recours : 106 éoliennes (307 MW). « Les Permis octroyés sont systématiquement attaqués devant le Conseil d'Etat par des riverains ou des opposants à l'éolien, déplore Favaz Al Bitar. Plus de 300 MW bloqués, cela engendre énormément de coûts pour les développeurs et pour la Région, qui doit payer des avocats pour défendre ces permis. Cette incertitude juridique induit un fort ralentissement du développement éolien depuis des années. »

« L'éolien offre une possibilité unique de mettre en œuvre en grande partie la transition énergétique »

FAVAZ AL BITAR (EDORA)

Du coup, Edora en appelle au gouvernement wallon pour qu'il sollicite son homologage fédéral, afin que ce dernier lance une procédure de réforme du Conseil d'Etat. L'objectif : imposer un délai de rigueur d'un an pour que la haute juridiction administrative statue dans les dossiers d'intérêt public, « ce qui comprend l'éolien », insiste Favaz Al Bitar. La fédération sectorielle presse également l'exécutif régional de s'atteler à la refonte de deux législations qui ont été elles-mêmes attaquées par des opposants à l'éolien, à savoir les « conditions sectorielles » et le Code du développement territorial (CoDT).

Les premières, qui définissent notamment les normes de bruit à respecter, ont été an-

nulées par le Conseil d'Etat en novembre dernier. Les dispositions éoliennes du second sont, elles, contestées devant la Cour constitutionnelle. « Rien ne bouge, sachant qu'il y a des élections qui approchent (communales en 2018, régionales en 2019, NDLR) », s'inquiète Favaz Al Bitar. Edora demande également l'assouplissement d'un certain nombre de contraintes, comme les zones d'interdiction militaires ou sous contraintes aéronautiques civiles.

« Le ministre a promis une « pax eolienica » dans sa déclaration de politique régionale, rappelle Favaz Al Bitar. Nous lui demandons de la mettre en œuvre. Il peut libérer le secteur d'une série de contraintes et travailler à la stabilisation du cadre juridique, de façon à pouvoir faciliter le développement éolien, faire baisser les coûts de production et, à terme, réduire les mesures de soutien (traduisez : les subsides, NDLR) au bénéfice de l'ensemble des contribuables wallons ».

Pour Edora, l'enjeu est de taille. D'abord parce que l'éolien a évidemment un rôle essentiel à jouer, pour aider la Belgique à atteindre ses objectifs climatiques. Mais aussi pour assurer la sécurité d'approvisionnement après la sortie du nucléaire, programmée pour 2025. « La Wallonie a signé le Pacte énergétique fédéral, insiste Favaz Al Bitar. L'éolien offre une possibilité unique de mettre en œuvre en grande partie la transition énergétique. Sans compter qu'il permet à la Wallonie d'assurer une partie de son indépendance énergétique avec des capacités de remplacement locales. »

BERNARD PADOAN

835

EN CHIFFRES

835 MW

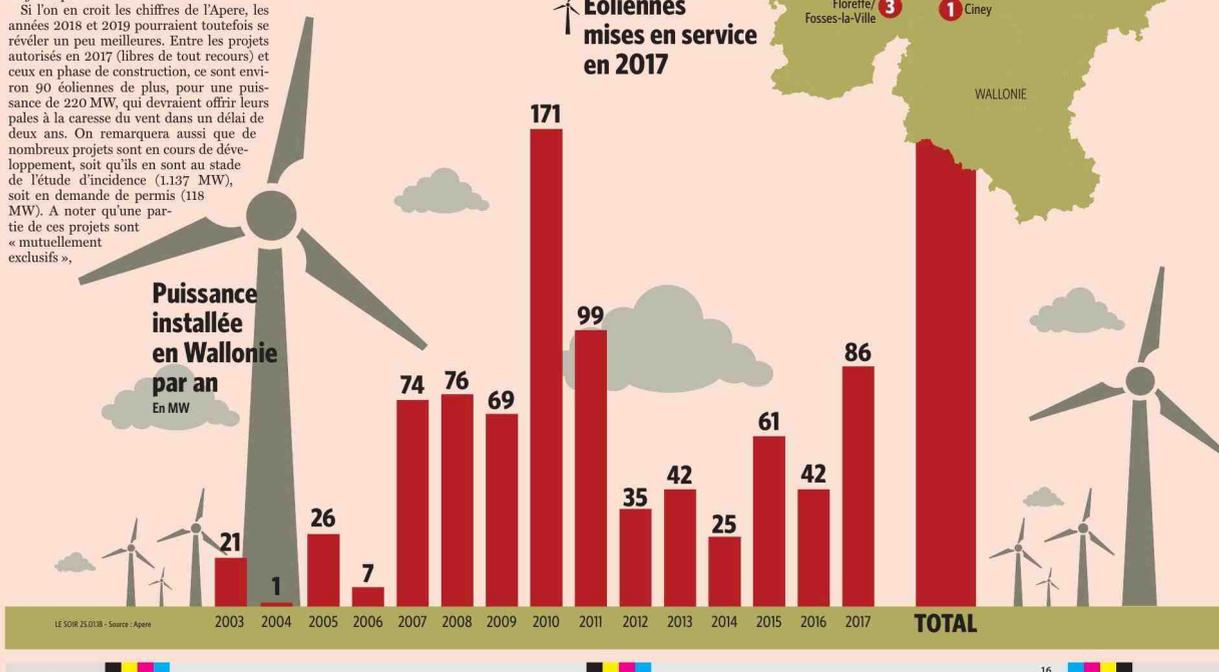
C'est la puissance totale éolienne actuellement installée en Wallonie. En 2017, 37 nouvelles éoliennes ont permis d'ajouter 86 MW.

1.136 MW

En Flandre, la puissance totale des éoliennes est de 1.136 MW. L'an dernier, le nord du pays a installé 74 nouvelles éoliennes, pour une capacité de 213 MW.

877 MW

En mer du Nord, le parc éolien se compose de 232 éoliennes, affichant une puissance totale de 877 MW. 50 nouvelles éoliennes, représentant 165 MW, ont été mises en service au large des côtes belges en 2017.



Le Soir Wallonie 25/01/2018, pages 16 & 17

Tous droits réservés. Réutilisation et reproduction uniquement avec l'autorisation de l'éditeur de Le Soir Wallonie

